

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 592)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 143

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva et M. Colombani

ARTICLE 19

À la fin de la première phrase de l'alinéa 35, substituer au mot :

« retard »

le mot :

« délai ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel